



REPUBLIQUE FRANCAISE

Département : PAS DE CALAIS – Arrondissement : CALAIS – Canton : CALAIS 2

**Extrait du registre des Délibérations  
Du Conseil Municipal**

VILLE D'ARDRES

Séance  
09/12/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le neuf décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire à Ardres, sous la présidence de Monsieur Ludovic LOQUET, Maire, en suite de la convocation du trois décembre deux mille vingt-cinq.

D25-50

DEMANDE DE  
SUBVENTION DETR  
DSIL - EXTENSION -  
CIMETIERE -  
RECONDUCTION

**Etaient présents :** Ludovic LOQUET, Gilles COTTREZ, Sylvie BONNIERE, Bernard HENON, Sophie VANHAECKE, Joël VANDERPOTTE, Frédéric FEYS, Christiane SPRIET, Pierre PREVOST, René DEMASSIEUX, Chantal BRISSAUD, Marie-Claude NEUVILLE, Edwige THIRARD, Carine RENARD, Brigitte LEGRAND, Isabelle REGNAUT, Nathalie BUCHE, Maxime LEFIEF, et Anne-Sophie DEVOS.

**Excusés avec pouvoir :** Marie-Hélène LABRE, Olivier ROBE, Véronique LANNOY, Christophe DUCROCQ, Ludovic BAROUX, Alexis BATAILLE et Argentine PRUVOST, qui avaient respectivement donné pouvoir à Sophie VANHAECKE, Bernard HENON, Marie-Claude NEUVILLE, Sylvie BONNIERE, Gilles COTTREZ, Ludovic LOQUET et Christiane SPRIET.

**Secrétaire de séance :** Maxime LEFIEF.

-----

Rapporteur :  
Ludovic LOQUET

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur l'actualisation du plan de financement afin de permettre le renouvellement des demandes de subventions DETR et DSIL avant la date limite de dépôt fixée au 15 décembre 2025.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;  
Vu la délibération n° D23-81 du 20 décembre 2023 autorisant la sollicitation de subventions pour l'extension du cimetière ;  
Vu les dispositifs DETR et DSIL pour l'année 2026 et leurs conditions d'éligibilité ;

Considérant que le projet d'extension du cimetière, d'un montant de 701 040 € TTC (584 200 € HT), répond à une obligation légale de continuité du service public funéraire et vise à améliorer l'accessibilité et la qualité du cadre de vie ;

Considérant que les procédures réglementaires (enquête publique et autorisation préfectorale) autorisent la conduite du projet ;

Considérant que la commune souhaite maintenir ses demandes de subventions DETR et DSIL, conformément aux priorités de l'État ;

Considérant que le nouveau plan de financement prévoit :

- DETR : 160 655 € (27,5 %)
  - DSIL : 306 705 € (52,5 %)
  - Part communale : 116 840 € (20 %)
- Soit un total HT : 584 200 € ;

## **RESSOURCES HUMAINES**

D25-51 CREATION D'EMPLOIS NON PERMANENTS POUR L'ALSH ANNEE N+1

**Adopté à l'unanimité**

D25-52 REMUNERATION DES AGENTS RECENSEURS

**Adopté à l'unanimité**

## **JEUNESSE**

D25-53 PARTICIPATION MUNICIPALE A LA CLASSE DE NEIGE DE L'ECOLE ANNE FRANK 2026

**Adopté à l'unanimité**

D25-54 CONTRAT COLONIE 2026

**Adopté à l'unanimité**

## **URBANISME**

D25-55 PROJET D'ACQUISITION DES PARCELLES AT 398 ET 399 SITUEES RUE COUTEAU

**Adopté à l'unanimité**

## **ENVIRONNEMENT**

D25-56 CONVENTION CURAGE DE LA MARE DE LA MAISON DE LA NATURE

**Adopté à l'unanimité**

## **ADMINISTRATION GENERALE**

D25-57 AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR L'OUVERTURE DOMINICALE SOLLICITEE PAR CARREFOUR MARKET

**Adopté à l'unanimité**

D25-58 PUBLICITE DES DECISIONS DU MAIRE

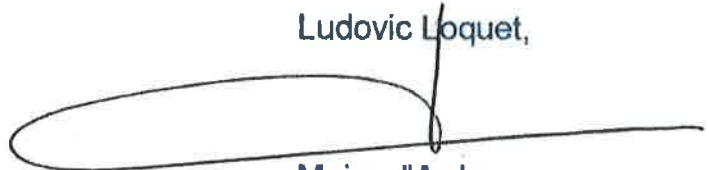
**Le Conseil Municipal prend acte**

L'ordre du jour étant épuisé  
La séance est levée à 19h25

Le Secrétaire de Séance  
Maxime LEFIEF



Ludovic Loquet,



Maire d'Ardres